

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

20 février 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 février 2017, à 20 h 12, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

26-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 16 janvier 2017
6. Administration
  - 6.1 Approbation des comptes du mois de janvier 2017
  - 6.2 Dépôt du rapport de financement des projets en cours au 31 décembre 2016
  - 6.3 Demande adressée au Gouvernement du Québec – Amendement au code municipal et à *la loi sur les cités et villes* – Participation aux séances extraordinaires par voie électronique
  - 6.4 Assurances Organisme sans but lucratif (OBNL) – Union des municipalités du Québec (UMQ)
  - 6.5 Demande de permis de boisson – 9342-4869 Québec inc.
  - 6.6 Demande de don – Société Alzheimer
  - 6.7 Demande d'aide financière – Forum régional en santé mentale
  - 6.8 Demande d'aide financière – Projet Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue

7. Sécurité publique
  - 7.1 Nomination d'un remplaçant – Comité provisoire regroupement incendie
8. Transport
  - 8.1 Nomination du directeur des travaux publics
  - 8.2 Directeur des services techniques – Poste vacant
  - 8.3 Contribution financière 2016 – Corporation du transport adapté du Témiscamingue
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Non-conformité résolution 384-12-16 – Selon le chargé de projet du ministère – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
  - 9.2 Projet de réduction du phosphore d'eaux usées domestique (Station n° 75700-1) – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
10. Urbanisme et développement du territoire
  - 10.1 Entente intermunicipale – Inspecteur municipal
11. Loisirs et culture
  - 11.1 Adoption du règlement n° 512 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) (Exercice financier 2017)
  - 11.2 Lettre d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie actif – Regroupement pour un Québec en santé
  - 11.3 Prix excellence en Arts et Culture 2017 – Appel de dossier
  - 11.4 Demande de location gratuite de l'aréna
12. Divers
  - 12.1 Vente de la parcelle de terrain – Lot 3 099 442
  - 12.2 Entente intermunicipale – Gestion des camps de jour
  - 12.3 Vente de terrain – Rue Augier lot n° 5 798 994
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

27-02-17

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***ADMINISTRATION***

28-02-17

### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2017**

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de janvier 2017, s'élevant à 219 631,37 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 57 275,60 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de janvier 2017 s'élevant à 101 056,14 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29-02-17

### **DÉPÔT DU RAPPORT DE FINANCEMENTS DES PROJETS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport de financements des projets en cours au 31 décembre 2016. Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la demande de financement a été transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les procédures de réalisation de ce financement suivent leur cours selon les lois et règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-02-17

### **DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL ET À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES – PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des Centres locaux de développement (CLD) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31-02-17

ASSURANCES ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OBNL) –  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la municipalité de Ville-Marie à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-001904 Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) 1C, rue Notre-Dame Nord, Ville-Marie (Québec);

OBNL-002348 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie (Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-02-17

DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON – 9342-4869 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de licence ou de permis pour servir de l'alcool demandée par le restaurant Bistro Chez Pascale du 34 et 38, rue des Oblats Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux désire nous rappeler qu'une municipalité peut s'opposer à une demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas s'opposer à cette demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS s'opposer à la demande de licence ou de permis pour servir de l'alcool demandée par le restaurant Bistro Chez Pascale du 34 et 38, rue des Oblats Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-02-17

DEMANDE DE DON – SOCIÉTÉ ALZHEIMER

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue sollicite la contribution de la Ville de Ville-Marie afin de leur permettre de poursuivre ses activités auprès des familles de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la générosité des gens, ils peuvent offrir des consultations professionnelles individuelles, des groupes d'échange et de soutien, des rencontres à domicile, des journées de répit pour les aidants naturels ainsi que des conférences sur différents thèmes;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts actuellement répondent aux besoins de soutien, de support et d'accompagnement aux personnes atteintes et à leur famille. Ils constatent les besoins grandissant en terme de nombre et leur souci demeure de continuer à offrir des services de qualité et développer davantage le répit à la clientèle concernée;

CONSIDÉRANT que l'organisme sollicite l'ensemble des citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la campagne de collecte de fonds de la Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-02-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORUM RÉGIONAL EN SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du Forum régional en santé mentale 2017 fait appel à la Ville de Ville-Marie concernant le financement de la prochaine édition de l'événement «Forum régional en santé mentale» qui aura lieu le 4 mai 2017 et qui aura pour thème «Le projet de vie»;

CONSIDÉRANT QUE l'événement en est à sa 16<sup>e</sup> édition et rassemble annuellement près de 250 personnes de la région. L'édition 2017 est fière de pouvoir s'associer avec nous, afin de présenter un programme inspirant aux utilisateurs de services et leurs proches;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut participer financièrement à toutes les demandes exprimées par les organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande d'aide financière du comité organisateur du Forum régional en santé mentale 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-02-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET TABLE DE  
CONCERTATION POUR PERSONNES ÂGÉES DU  
TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Table de Concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue (T.C.P.A.T) se prépare à fêter ses 35 ans d'existence;

CONSIDÉRANT QUE la T.C.P.A.T est présente partout sur le territoire par ses comités locaux et qu'ils ont pensé que chaque localité pourrait avoir son affiche géante identifiant la T.C.P.A.T, la date de la fête ainsi qu'une photo de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la T.C.P.A.T a fait une demande de soumission pour l'achat de 17 affiches qui pourraient être installées à l'entrée des municipalités desservies par la T.C.P.A.T. Ils ont aussi prévu de concevoir un album souvenir avec une page pour chaque municipalité décrivant le parcours du comité local de la municipalité avec photo de la municipalité et photos des membres du comité présent et passé;

CONSIDÉRANT QUE la T.C.P.A.T offre différents services aux aînés du Témiscamingue et a depuis plusieurs années développé son offre de service, en offrant de l'hébergement, de l'aide à domicile, de l'aide au maintien à domicile par ses comités locaux et est impliquée dans plusieurs dossiers comme la maltraitance, programme PAIR, ligne d'écoute, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne désirent pas créer de précédent concernant les multiples possibilités d'affichage pour les différents organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS PARTICIPER à l'affichage proposé par la Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

36-02-17

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT – COMITÉ PROVISOIRE  
REGROUPEMENT INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le comité provisoire est en place depuis le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs réunions seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard Flebus, maire représente la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un remplaçant en l'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Michel Roy, conseiller comme remplaçant au comité provisoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***TRANSPORT***

37-02-17

**NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE M. Ronald St-Jean a pris sa retraite le 18 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Loiselle mentionne son intérêt à combler le poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Loiselle fait partie de l'équipe des travaux publics depuis le printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Loiselle a démontré qu'il était en mesure d'assumer les responsabilités du directeur des travaux publics par ses actions, son expérience et ses qualités professionnelles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Éric Loiselle directeur des travaux publics à partir du 20 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-02-17

**DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – POSTE VACANT**

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Clouâtre a démissionné de ses fonctions le 7 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit combler le poste vacant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à un appel d'offres d'emploi de directeur des services techniques le plus tôt possible en affichant l'offre d'emploi une semaine dans le journal local et deux semaines sur le site d'emploi Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



39-02-17

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017 – CORPORATION DU  
TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a inscrit un crédit budgétaire pour l'année 2017 à même le Fonds d'administration générale, concernant le versement d'une subvention à la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue (CTAT) au montant de 11 358 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du budget global, à la condition que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde de 5 % étant financé par les usagers.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le versement de la contribution au montant de 11 358 \$ pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***HYGIÈNE DU MILIEU***

40-02-17

NON-CONFORMITÉ RÉOLUTION 384-12-16 – SELON LE  
CHARGÉ DE PROJET DU MINISTÈRE – PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 384-12-16 n'est pas conforme aux exigences du ministère;

CONSIDÉRANT QUE selon le chargé de projet le libellé doit être formulé spécifiquement selon les règles du programme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ANNULER la résolution 384-12-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-02-17

PROJET DE RÉDUCTION DU PHOSPHORE D'EAUX USÉES  
DOMESTIQUE (STATION N<sup>O</sup> 75700-1) – PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réduire le phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer aux exigences du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra assumer des coûts importants estimés à 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) vise à aider financièrement les municipalités du Québec pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville respecte les critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à compter de la date de confirmation d'admissibilité des dépenses par le ministère, sous les volets 1 et 2 du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit confirmer sa participation financière au coût de réalisation des travaux proportionnellement à l'aide financière maximale accordée pour la réalisation des travaux selon les règles du programme;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit présenter son projet au programme PRIMEAU.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER et présenter le projet au programme PRIMEAU.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Ville-Marie s'engage à payer sa part de coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

DE MANDATER le directeur général ou le directeur des travaux publics ou le directeur du service technique des travaux publics à compléter et signer les documents pertinents à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

42-02-17

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le partage de service entre les municipalités est inévitable au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent maintenir, auprès de leurs citoyens, un niveau de service acceptable respectant les lois et règlements;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité de Notre-Dame du Nord a invité l'ensemble des municipalités du Témiscamingue à assister à une réunion sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE cette réunion a permis de vérifier le niveau d'intérêt des municipalités présentes;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette réunion les municipalités ont mentionné et identifié leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Ville de Ville-Marie a participé à ces discussions;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Ville de Ville-Marie mentionne aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de participer à cette entente afin de sécuriser les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'effort financier nécessaire à la participation de cette entente proviendra d'aménagements budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente sera déposé lors d'une réunion des directeurs généraux le 28 février prochain.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil confirme son intention de participer à la conclusion d'une entente relative à l'inspection municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***LOISIRS ET CULTURE***

43-02-17

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 512 SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE, HALTE CAMPING ET MARINA) (EXERCICE FINANCIER 2017)**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n<sup>o</sup> 512 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) (Exercice financier 2017);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 512 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) (Exercice financier 2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-02-17

LETTRE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE ACTIF – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNIFIER notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
  - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux

de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-02-17

PRIX EXCELLENCE EN ARTS ET CULTURE 2017 – APPEL DE DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE la 17<sup>e</sup> remise des Prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue se tiendra le 31 mars 2017, à l'Agora des Arts de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'événement, sous forme de 5 à 7, mettra à l'honneur la discipline Arts de la scène (arts du cirque, arts multidisciplinaires, chanson, danse, musique et théâtre);

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, huit prix seront remis aux artistes et organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce prix vise à souligner le caractère artistique et culturel éminemment vivant d'une collectivité de 5 000 habitants et moins qui se distingue par ses activités, ses initiatives, son dynamisme, son énergie et sa vitalité, et ce, toutes disciplines confondues.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER Geneviève Boucher comme personne autorisée à déposer la candidature pour la collectivité au prix d'excellence en Arts et Culture 2017 de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-02-17

DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT la demande de l'utilisation de la glace de l'aréna gratuitement pour des enfants du Centre de la petite enfance (CPE) Chez Caliméro, le jeudi 16 mars 2017 de 9 h à 10 h 30;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Chez Caliméro aimerait une entente pour les prochaines utilisations, afin que ce soit sans frais et que le CPE n'ait qu'à demander la disponibilité de la glace sans faire une demande aux membres du conseil chaque fois.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit respecter le règlement n° 505.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de location gratuite de l'aréna pour le CPE Chez Caliméro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, quitte la réunion, il est 21 h 55.**

***DIVERS***

47-02-17

VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN – LOT 3 099 442

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 235-07-15 portait sur la vente de du lot 3 099 442;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution mentionne que le propriétaire actuel peut faire l'achat de ce lot pour 1 \$ en assurant les frais de notaires;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a demandé une révision de la décision;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits le lot aurait dû appartenir depuis plusieurs années au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce manquement date de 1971;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de retracer avec exactitude le manquement;

CONSIDÉRANT QU'après 46 ans les membres du conseil désirent que le dossier soit régularisé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER afin de régulariser le dossier par la vente de ce lot pour un montant de 1 \$.

QUE les coûts reliés à cette vente soient assumés par la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-02-17

ENTENTE INTERMUNICIPALE – GESTION DES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Ville de Ville-Marie offre un service de camp de jour à ses citoyens ainsi qu'aux citoyens de la municipalité de Duhamel- Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel-Ouest a participé financièrement aux frais de gestion;

CONSIDÉRANT QU'en 2016 la Ville de Ville-Marie et la municipalité de Lorrainville ont tenté d'offrir les services d'un camp de jour partagé en offrant la possibilité d'offrir les services de camp de jour spécialisés à Lorrainville;

CONSIDÉRANT QU'en 2016 les inscriptions n'ont pas été suffisantes pour les camps de jour spécialisés et que finalement les citoyens de Lorrainville ont bénéficié du camp de jour à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lorrainville et Duhamel-Ouest désirent maintenir une entente intermunicipale avec la Ville de Ville-Marie pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Guigues envisage offrir un camp de jour pour leur citoyen en 2017 et qu'elle désire étudier la possibilité d'utiliser les services de la Ville de Ville-Marie pour la gestion de ce camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE maintenant quatre municipalités désirent partager la gestion du camp de jour pour leur citoyen;

CONSIDÉRANT QUE de toute évidence les municipalités désirent de plus en plus partager leur expertise afin de bonifier l'offre et la qualité de service pour leur citoyen;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Geneviève Boucher, agente communautaire de la Ville de Ville-Marie a une expertise permettant d'assurer une bonne gestion des camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE comme les autres municipalités environnantes la Ville de Ville-Marie demeure disponible pour accompagner les municipalités selon l'expertise qu'elle peut offrir en partageant une ressource;

CONSIDÉRANT QU'afin d'arriver à une entente équitable il serait souhaitable de procéder à une entente intermunicipale afin de bien définir les objectifs et les attentes des municipalités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'élaboration d'un projet d'entente intermunicipale pour les camps de jour.

DE NOMMER Geneviève Boucher, personne responsable de la gestion des camps de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49-02-17

VENTE DE TERRAIN – RUE AUGIER LOT N<sup>O</sup> 5 798 994

CONSIDÉRANT QU'un citoyen désire procéder à l'acquisition du terrain aux fins de construction en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est boisé et qu'il est en vente depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est présentement pas desservi par les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'infrastructures sont nécessaires afin d'offrir les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'un montant estimé à 18 000 \$ est nécessaire pour la réalisation de ces travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le terrain se situe près d'une montagne;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen désire confirmer que la Ville pourra fournir les services municipaux d'aqueduc et d'égout en 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au service des travaux publics de confirmer l'estimation des coûts étant donné que les travaux d'infrastructures seront exécutés près de la montagne.

DE DEMANDER au service des travaux publics s'il existe des scénarios possibles afin de diminuer les coûts des travaux.

DE MENTIONNER l'intention de vendre le lot no 5 798 994 à l'acheteur, malgré le coût des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



50-02-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier